

Bulletin de Santé du Végétal

Zones Non Agricoles - LORRAINE

BULLETIN N°13 – EDITION DU 1 OCTOBRE 2015

Arbres et arbustes : ramasser régulièrement les feuilles

Afin d'éviter l'accumulation de matières organiques en décomposition le long des trottoirs et sur l'ensemble des espaces publics, à l'origine de la germination des herbes indésirables, il faut procéder au ramassage des feuilles régulièrement. À l'automne, les feuilles ont tendance à se dégrader rapidement avec l'humidité et la présence d'autres débris (fructification) et de sables. Cet ensemble forme rapidement un substrat propice à la germination des herbes indésirables. Les feuilles ramassées pourront soit être compostées soit utilisées comme paillage pour certains espaces. Il faudra toutefois veiller à leur qualité sanitaire (exemple : ne pas réutiliser de feuilles atteintes de maladies fongiques telles que l'oïdium, le black-rot, certaines anthracoses, maladies de la tache noire...) Éviter de composter ou de pailler avec des feuilles portant des acariens, pucerons ou larves de mineuses du marronnier par exemple. Le ramassage et l'élimination réguliers des feuilles de marronniers permettent de diminuer significativement l'infestation des marronniers d'Inde par la mineuse notamment sur les arbres placés sur des sols imperméables.

Chênes : les nids de processionnaires du chêne restent urticants même vides

Suite aux périodes venteuses de ces derniers jours, plusieurs signalements d'urtication ont été réalisés.

Les nids de chenilles processionnaires du chêne, *Thaumetopoea processionea*, vides peuvent tomber au sol et libérer dans l'air quantité de poils urticants ou être urticants si l'on vient à les toucher. Les poils restent urticants durant une longue période y compris après les premières gelées. Il est recommandé d'être prudent en ces périodes en milieu boisé et de tenir les animaux de compagnie en laisse.

Tous feuillus et façades d'immeubles : soyez indulgent avec les gendarmes

On observe actuellement d'importants foyers localisés de *Pyrhocoris apertus*, (hémiptère, punaise inodore connue sous le nom de gendarme ou cherche-midi) dans la plupart des grandes villes de Lorraine. On retrouve souvent cette espèce aux pieds des tilleuls et des plantes de la famille des Malvacées. Ces plantes sont appréciées par ces punaises pour leurs sèves et leurs pollens qui leur servent de nourriture sans toutefois constituer un ravageur offensif sur ces plantes.

À cette époque de l'année, les gendarmes cherchent à se réchauffer au soleil et cherchent un abri pour hiverner (sous forme d'imago) tout comme les coccinelles asiatiques. Ces gendarmes constituent une espèce que l'on peut considérer comme un auxiliaire dans les espaces verts, car elle contribue à la dégradation de certaines matières organiques et à la régulation d'autres ravageurs des plantes.

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL LORRAINE – ZNA

BULLETIN N°13 – EDITION DU 1 OCTOBRE 2015

Tous feuillus : des bris de branche dus à l'armillaire

Plusieurs cas de bris de charpentières ont été signalés sur plusieurs arbres proches les uns des autres et en apparence sains (qui dépérissent rapidement) depuis le milieu de l'été, notamment sur le secteur d'Épinal. En observant des fragments d'écorce, on peut voir une masse blanche filandreuse et duveteuse signe de développement d'un champignon lignivore. Le mycélium plus vieux peut aussi apparaître sous forme de longs cordons (rhizomorphes) noirs sous l'écorce qui se fissure. En l'occurrence, il s'agit le plus souvent du mycélium d'armillaire. Plusieurs espèces existent. On rencontre régulièrement *Armillariamellea*, caractérisé par une fructification automnale couleur de miel supportant un anneau sur le pied et poussant en touffe. Cette affection est connue sous le nom de pourridiés des racines.

Ce champignon lignicole est un redoutable pathogène des arbres feuillus (parfois des conifères) qui fragilise rapidement la structure des racines, du tronc et des charpentières par une pourriture blanche tangentielle (qui suit la forme d'un cerne). Le mycélium dégage une odeur fongique assez prononcée. Il n'existe pas de moyen de lutte contre ce champignon.

Certains arbres et arbustes sont reconnus résistant aux armillaires (cf. BSV ZNA n° 11 du 18 septembre 2014). Les arbres et les plus grosses racines atteints doivent être correctement dessouchés, le bois incinéré.

De la chaux vive peut être jetée au sol à l'endroit où l'arbre a été dessouché pour réduire les risques de propagation du champignon qui peut se conserver une dizaine d'années dans le sol et se propage facilement de proche en proche par les systèmes racinaires des arbres voisins. Une espèce d'armillaire est spécifique aux conifères, les pins, sapins et épicéa notamment, il s'agit d'*Armillariaostoyae*.



Photo de gauche : décollement de l'écorce à la base d'un tronc de saule, symptôme caractéristique de la présence d'armillaire.

Photo de droite : fragment d'écorce de saule sur lequel on observe une masse blanche duveteuse de mycélium d'*Armillariasp.*

Sources : M. Kreutz, ville d'Épinal.

Conifères : des cas de dessèchement subit dus à la sécheresse

On observe localement et sur l'ensemble de la région (secteurs de Nancy, de Metz, de Bitche, département des Vosges et de la Meuse) des cas de dépérissement rapide de conifères. Les pins et les *Chamaecyparis* sont les deux espèces principalement touchées par ce phénomène. La cause principale de ces dépérissements, qui entraînent un dessèchement assez rapide de tout ou partie des aiguilles et rameaux, est l'avènement des fortes températures prolongées que nous avons connu cet été. Les conifères réagissent plus tardivement à ces problèmes de stress hydrique que la plupart des espèces de feuillus. Par ailleurs, le phénomène peut être amplifié par le développement d'insectes sous-corticaux en ravageurs secondaires qui vont s'attaquer à des arbres perçus par ces insectes comme affaiblis. Des champignons pathogènes secondaires peuvent aussi se développer et accroître le dépérissement.

Chamaecyparis lawsoniana souffrant de dessèchement concomitant à la période de sécheresse estivale de cet été.
Source : C. Sommer, FREDON Lorraine.



Ce phénomène se constate surtout sur des arbres jeunes ou âgés ou encore sur des arbres déjà affaiblis ou stressés.

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL LORRAINE – ZNA

BULLETIN N°13 – EDITION DU 1 OCTOBRE 2015

Maladies et ravageurs des pelouses :

Dans les pelouses d'agrément on observe sporadiquement sur les brins longs et vieillissants le développement de rouille des gazons, une maladie sans impact significatif hormis pour l'aspect esthétique. La maladie s'efface rapidement en fin d'automne.

Sur les pelouses sportives des golfs ou des terrains de sports collectifs, la fusariose hivernale tend à s'observer sur de nombreux lieux. La différence entre les températures nocturnes et diurnes en plus de l'humidité matinale à la surface des gazons favorise l'apparition de la maladie. Cette maladie est l'une des plus déprédatrices sur les pelouses sportives en Lorraine. La gestion de cette maladie doit être anticipée notamment par la mise en place de techniques mécaniques (tonte, régulation de l'arrosage, aération du sol, pulvérisation de poudre de charbon de bois...).

Concernant les invertébrés nuisibles aux pelouses, on observe sur les zones humides ou irriguées l'activité d'imago de tipules sans toutefois être excessive. Dans les roughs ou les zones à fauche tardive, le nombre de tipules adultes est assez conséquent sans nuire aux plantes. Les tipules entrent dans le régime alimentaire de plusieurs espèces d'oiseaux insectivores (effet de prédation faible), et de plusieurs familles d'insectes tels que les carabes ou les libellules.

Les précipitations des dernières semaines ont maintenant bien favorisé la remontée des turricules de vers de terre sur sol faiblement sablonneux.

Herbes indésirables : règles à respecter pour le désherbage des cimetières avant la Toussaint

Dans un mois ce sera la Toussaint et les dernières opérations de désherbage vont avoir lieu pour ce moment dans les cimetières. À ce titre, pour une bonne et une moindre utilisation des produits phytosanitaires, il est rappelé que :

— Pour les traitements dans les lieux fréquentés par le public, il faut respecter les règles d'information, de balisage, d'éviction du public et de limitation des types de produits mises en place par l'arrêté du 27 juin 2011 (voir BSV n° 11 du 1er septembre).

— Le port des Équipements de Protection Individuelle intégrale (combinaison, gants, masque, lunettes, bottes) est obligatoire lors de tous les traitements.

— Les traitements phytosanitaires sont soumis à des zones non traitées de 5 mètres minimum autour des cours d'eau et des plans d'eau (voir prescription de ZNT sur l'étiquette du produit.)

— Les opérations de désherbage chimique curatives s'effectuent uniquement par tache.

— Les traitements phytosanitaires (pulvérisation et poudrage) sont interdits à des vents de plus de 19 km/h. Prévoir 4 à 6 heures sans pluie pendant et après traitement à une température de 8 °C au minimum.

— L'usage du Glyphosate n'est autorisé qu'à hauteur de 2 880 g/ha/an sur surface perméable et de 1 550 g/ha/an sur surface imperméable.

— Le désherbage manuel et le binage figurent parmi les méthodes les plus durables pour désherber les surfaces perméables.

— Le balayage régulier des trottoirs et caniveaux en surface imperméable est le meilleur moyen d'empêcher l'accumulation de matières organiques (feuilles mortes) et ainsi d'éviter la germination des graines au sol.





— La mise en place, en amont, d'un plan de communication global à l'échelle de la collectivité est impérative pour que la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et que la présence d'herbe en milieu urbain soit acceptée et comprise par le plus grand nombre.

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL LORRAINE – ZNA

BULLETIN N°13 – EDITION DU 1 OCTOBRE 2015

Situation globale en ZNA :

Ce tableau présente une synthèse générale du niveau de risque observé vis-à-vis des maladies et ravageurs. Il est actualisé dans chaque bulletin afin de vous permettre de suivre l'évolution du risque d'une semaine à l'autre.

Situation	Ravageurs, maladies	Précisions	Légende :	
	Botrytis		Dégâts nuls	
	Chenilles processionnaires du chêne		Dégâts faibles	
	Cochenilles		Dégâts modérés	
	Corvidés		Dégâts importants	
	Hannetons			
	Limaces, escargots			
	Mildious	T° optimales 10-25 °C et forte humidité.		
	Pucerons			
	Anthraxoses			
	Rouilles	Surveiller les gazons		
	Acariens			
	Chrysomélidés/Altises			
	Tigres du platane			
	Maladie de la tache noire de l'érable			
	Oïdiums			
	Tipules	Contrôle des populations par pulvérisation de nématode, <i>Steinernema feltiae</i>		
	Black-rot			
	Maladie de la tache noire du rosier			
	Maladies des gazons			
	Taupes, campagnols	Sous espaces irrigués : — forte présence des campagnols champs. — présence du campagnol terrestre.		
	Herbes indésirables	Risque important de germination et de développement avec le retour généralisé des précipitations		
	Maladies cryptogamiques des buis	Cylindrocladiose du buis en forte progression		
	Mineuses du marronnier			
	Vers de terre	Reprise d'activité avec le retour généralisé des précipitations		

Ce bulletin est disponible sur le site internet de la CRAL www.cra-lorraine.fr et le site de la DRAAF Lorraine www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Bulletin rédigé par la FREDON Lorraine et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture de Lorraine, avec la participation de gestionnaires de parcs publics et privés, de serres municipales, de golf, de professionnels du paysage, de l'Arexhor Grand Est et le Sral Lorraine (DRAAF).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de sites suivis par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle. La Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les professionnels de la filière pour la protection de leurs végétaux.

Pour tous renseignements, contacter :

Charlie SOMMER – Animateur Filière Zone Non Agricoles – FREDON Lorraine – 03.83.33.86.70

François-Xavier SCHOTT – Animateur Inter-Filières – Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine - 03.83.96.85.02